



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 25 octobre 2021/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 29 SEPTEMBRE 2021**

Corps professoral

Mmes D. Forster, C. Kaddous, K. Lempen

MM. M. Hottelier, B. Sträuli

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué (présidente), MM. F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes C. Tairraz, L. André (vice-présidente), A. Torbey, M. M. Marchal

Corps du personnel administratif et technique

Mmes S. Taboada Barreiro, C. Peiry-Krahenbühl

Assistent avec voix consultative

Mmes C. Gidari Wassmer, conseillère académique, B. Bertossa, conseillère académique, MM. B. Foëx, doyen, D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Mmes M.-L. Papaux van Delden, S. De Saussure

MM. G. P. Romano, M. Sassòli

Invités

M. N. Levrat

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

1. Election d'un-e président-e du Conseil participatif de la Faculté

M. D. Gfeller ouvre la séance pour expliquer qu'il s'agit d'une nouvelle législature qui débute, donc tous les membres ont été renouvelés intégralement ou ont été réélus.

Mme Marion Baqué, assistante, propose sa candidature au poste de présidente.

Le Conseil participatif, à l'unanimité (17 voix), élit Mme Marion Baqué au poste de présidente.

2. Composition du Bureau du Conseil participatif de la Faculté

Mme M. Baqué, fraîchement élue présidente, reprend le contrôle de la séance et présente le point 2.

Chaque corps désigne un membre qui le représentera lors des séances du Bureau :

- Corps professoral : Prof. Bernhard Sträuli.
- Corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche : Mme Sophie de Saussure.
- Corps des étudiantes et étudiants : Mme Louna André.
- Corps du personnel administratif et technique : Mme Susana Taboada Barreiro.

Le Conseil participatif en prend acte.

3. Election d'un-e vice-président-e du Conseil participatif de la Faculté

Le ou la vice-président-e étant élu-e parmi les membres du Bureau, Mme M. Baqué demande aux membres du Bureau si l'un/l'une d'entre eux/elles souhaite prendre le poste de vice-président-e.

Après quelques instants, Mme M. Baqué propose à Mme L. André, étudiante, le poste de vice-présidente que Mme L. André accepte.

Le Conseil participatif, à l'unanimité (17 voix), élit Mme Louna André au poste de vice-présidente.

4. Adoption du relevé de décisions du 26 mai 2021 et projet de modification du relevé de décisions du 24 mars 2021 demandé par le corps des étudiants et étudiantes

Le relevé de décision du 25 mars 2021 est modifié comme suit, à la demande des étudiantes :

Page 3, point 4 :

...

La prof. A. Leuba précise que cette réforme impose du coup également la modification y relative des articles 17., 23. et 51 ; du Règlement d'études et présente ces modifications.

Pour le compte du corps des étudiant-es, Mme Pfyffer mentionne une série de points qui semblent susceptibles de leur poser problème :

- manque de considération des étudiant-x-e-s dans l'ensemble du projet

- surcharge de travail par le fait de mettre tous les examens ensemble au lieu d'un allègement (si la faculté a trop d'examens en comparaison aux autres universités suisses, c'est qu'il y a trop de cours, réduire le nombre d'examens sans changer la charge de travail relève d'un traitement de surface du problème, et non de fond)
- nécessité de faire en sorte que les professeur-x-e-s se coordonnent, ce qui n'est pas prévu dans le projet,
- manque de prévisibilité pour la préparation aux examens
- nécessité d'ajouter quelques jours de révision avant le début des examens vu qu'il y en aura moins et que le calendrier sera moins chargé
- renforcement de la pénibilité et de la difficulté - donc de la sélection - dans le bachelor de droit

Les membres du CPF prennent acte des points soulevés par Mme Pfyffer.

Le Conseil participatif approuve le rapport de la COENS ainsi que les modifications y relatives du Règlement d'études (10 voix favorables, 2 non et 2 abstentions).

...

Le Conseil participatif approuve le relevé de décisions du 26 mai 2021 ainsi que relevé de décisions du 24 mars 2021, avec la modification ci-dessus à l'unanimité (17 voix).

5. Désignation d'un-e délégué-e à l'intégrité (succession de la prof. Ursula Cassani).

M. B. Foëx présente le point. L'Université s'est dotée d'une directive concernant l'intégrité dans la recherche scientifique ; on la trouve sur internet, elle date d'avril 2005. Elle dicte les règles de comportement auxquelles les chercheurs-es doivent se conformer et prévoit une procédure en cas de manquement à l'intégrité scientifique. Cette procédure voit notamment l'intervention d'un-e délégué-e à l'intégrité, il y en a un/une par faculté. Jusqu'à récemment, la prof. Ursula Cassani remplissait ce rôle. Etant partie à la retraite, il faut donc la remplacer. Le collège du corps professoral qui s'est réuni la semaine passée, propose au Conseil participatif qui est l'autorité compétente, de désigner la prof. M.-L. Papaux van Delden comme déléguée à l'intégrité.

Le Conseil participatif, à l'unanimité (17 voix), approuve la désignation de la prof. Marie-Laure Papaux van Delden, au poste de déléguée à l'intégrité.

6. Global Studies Institute (GSI) : proposition de modification du Règlement d'Organisation

Sur la base du document annexé à l'ordre du jour, le prof. N. Levrat présente le point. Le GSI est un centre inter-facultaire auquel la Faculté de droit participe au titre de faculté partenaire, comme la Faculté d'économie et de management – GSEM, la Faculté des lettres, la Faculté de médecine et la Faculté des sciences de la société. La modification du RO consiste à ajouter la Faculté des Science comme faculté partenaire. En effet, de nouveaux projets les ont conduits à intensifier leur collaboration.

Le prof. M. Hottelier se demande s'il n'y aurait pas une redondance entre les points 2.4 et 2.5 : 2.4 « ..., le GSI développe des programmes... » et 2.5 « ..., le GSI développe et organise des formations... ».

Le prof. N. Levrat répond qu'il existe un autre projet un peu plus élaboré qu'avec la Faculté de médecine, raison pour laquelle le mot « ...et organise ... » a été ajouté, même si le projet n'a pas encore vu le jour. L'idée qui se développe dans plusieurs universités serait de proposer des formations initiales, du Bachelor bilingue, où la formation serait à la fois dans les sciences

dures et dans les sciences humaines et sociales, soit dans les relations internationales : la création d'un e-BARI, actuellement sous forme de projet, justifie cette modification.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité (17 voix) la proposition de modification du Règlement d'Organisation du GSI.

7. Plan d'études 2021 – 2022 : modifications

Mme C. Gidari-Wassmer, conseillère académique, présente brièvement les trois modifications qui ont déjà été soumises au Collège du corps professoral, mais qui doivent également être approuvées par le Conseil participatif et qui sont les suivantes :

- Le cours de «Droit de la personnalité» (prof. M.-L. Papaux Van Delden) devient un cours fondamental de la Maîtrise en droit civil et pénal ;
- Le cours à option de «Droit international de la santé» (prof. S. Dagrón) ne sera pas donné au semestre d'automne ;
- Le séminaire «Le droit sans l'Etat» (prof. T. Schultz) ne sera pas dispensé.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité (17 voix) les modifications proposées.

8. Brochure « Plan d'études et horaires des cours » : sondage sur la poursuite de la version imprimée

Mme B. Bertossa, conseillère académique présente le point. Il s'agit de la question de la poursuite ou non de la version imprimée de la brochure du Plan d'étude et horaires des cours. Cela fait plusieurs années que les personnes qui préparent la brochure se posent la question de savoir si la version papier est toujours utile, et/ou si la version numérique est désormais la plus utilisée.

M. M. Marchal pense que la version papier est peut-être un peu obsolète et estime qu'aujourd'hui les étudiant-es consultent ce document plutôt depuis leur ordinateur ; on tape le mot-clé et on trouve directement le cours. A son avis, un exemplaire papier n'est plus indispensable.

Mme A. Torbey trouve que la brochure papier reste néanmoins utile pour les étudiant-es de première année, mais que vraisemblablement en deuxième et troisième année elle l'est beaucoup moins.

La prof. Forster introduit deux éléments supplémentaires de réflexion. Le premier est la protection de l'environnement ; quand on imprime les brochures, on utilise des ressources pour le papier, cela pourrait donc jouer un rôle dans l'idée de favoriser une transition écologique. Le deuxième est le coût ; l'économie ainsi faite pourrait servir à autre chose.

Mme C. Gidari-Wassmer précise qu'il n'y a pas que les cours qui figurent dans cette brochure mais également des informations/enseignements utiles aux étudiant-es de première année. Elle pense qu'un compromis serait peut-être la solution et qu'il est utile de garder une version papier pour les étudiant-es de première année.

M. D. Gfeller demande quelle est la pratique actuelle dans les autres facultés. Les conseillères académiques répondent que cela dépend des facultés, certaines ayant supprimé le papier, d'autres pas encore.

Mme A. Torbey suggère une autre alternative, celle d'une distribution de tickets avec QR code renvoyant au plan d'étude.

Mme L. André ajoute que, s'il est vrai que la brochure est utile en première année, les étudiant-es se rendent toutefois rapidement compte qu'ils/elles peuvent avoir l'équivalent sur leur portable. Son idée est de proposer la brochure uniquement aux étudiant-es de première année et de la mettre à disposition durant les premiers cours de première année, afin d'éviter que des étudiant-es de deuxième ou troisième année viennent se servir.

M. M. Marchal propose de faire une annonce pour les premières années en leur indiquant que des exemplaires physiques existent et d'envoyer un lien aux étudiant-es de deuxième et troisième année.

Un petit sondage indicatif est lancé. Etes-vous plutôt favorable :

- Au maintien d'une version papier du plan d'études en plus de la version en ligne ?
Résultat : 9/16
- Uniquement la version en ligne ? Résultat : 7/16

9. Divers et communications

La prof. D. Forster demande si la prochaine séance aura lieu par zoom ou en présentiel. En l'état le format n'est pas encore arrêté. M. M. Marchal ajoute que si les cours ont repris en présentiel, il ne voit pas pourquoi le Conseil participatif devrait se faire par zoom. La prof. D. Forster propose, si les conditions techniques peuvent être réunies, d'envisager un format de séance hybride.

M. D. Gfeller ajoute qu'en effet, la question peut se poser et que le point sera ajouté à la prochaine séance du Bureau.

La séance est levée à 15h.